

EARL DE FOUGERES

PLAN D'APUREMENT

GREFFE N° 21/00592

1. RAPPEL DES DIFFICULTES

Après une procédure de règlement amiable, l'EARL DE FOUGERES, représentée par son Conseil, régularisait le 09 avril 2021 un procès-verbal de déclaration de cessation des paiements.

Le 21 mai 2021, le tribunal judiciaire d'ANGOULEME prononçait l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire sans administrateur.

Par jugement du 21 juillet 2022, la période d'observation a été renouvelée d'une manière exceptionnelle pour six mois à compter du 27 mai 2022.

Ainsi, la période d'observation prendra fin le 27 novembre 2022.

2. MESURES PRISES DURANT LA PERIODE D'OBSERVATION

Durant la période d'observation, sur la requête du mandataire judiciaire, il était mis fin au contrat liant l'EARL DE FOUGERES et TERRA LACTA, selon ordonnance du Juge commissaire confirmée le tribunal.

3. RESULTATS COMPTABLES DE LA PERIODE D'OBSERVATION

Malgré de multiples demandes, l'EARL DE FOUGERES n'a pu obtenir de l'expert-comptable le bilan consolidé de l'année 2020.

Ce bilan nous est annoncé pour novembre 2022.

Ainsi, l'EARL DE FOUGERES ne peut présenter de bilan pour la période d'observation.

En revanche, elle communique un état préparatoire du bilan de l'année 2021.

C'est ainsi que pour l'année 2021, il est retenu :

- Produits :	224 041.99 €
- Total des charges :	182 242.55 €
- Résultat de l'exercice :	41 799.44 €

4. PREVISIONS D'ACTIVITE

Il est communiqué un budget prévisionnel de l'EARL DE FOUGERES pour les années 2022, 2023, 2024, 2025 et 2026.

Cette prévision d'activité envisage un chiffre d'affaires de 228 680 € pour 2022 avec une progression jusqu'à 298 180 € pour 2026.

5. TRESORERIE

La trésorerie de l'EARL DE FOUGERES est aujourd'hui tendue, mais maîtrisée.

6. SITUATION ACTIVE ET PASSIVE

ACTIF

Ne disposant pas de bilan consolidé pour l'année 2021, les chiffres suivants sont fondés sur le bilan de l'année 2019.

Installation matériel et outillage : 191 219 €
Animaux (cheptel) : 112 140 €

PASSIF

Total définitif : 609 679.99 €
Echus : 224 285.74 €
A échoir : 405 394.25 €

7. SITUATION SOCIALE

L'EARL DE FOUGERES a une salariée.

8. PROPOSITIONS D'APUREMENT DU PASSIF

Il est proposé un apurement du passif sur une période de quinze ans.

1 ^{ère} année : 1% du passif	9 ^{ème} année : 8% du passif
2 ^{ème} année : 1% du passif	10 ^{ème} année : 8% du passif
3 ^{ème} année : 3% du passif	11 ^{ème} année : 8% du passif
4 ^{ème} année : 5% du passif	12 ^{ème} année : 8% du passif
5 ^{ème} année : 7% du passif	13 ^{ème} année : 8% du passif
6 ^{ème} année : 8% du passif	14 ^{ème} année : 9% du passif
7 ^{ème} année : 8% du passif	15 ^{ème} année : 10% du passif
8 ^{ème} année : 8% du passif	

A l'issue des deux premières années, il conviendra de mettre en place un pacte progressif.

Durant ce plan d'apurement, il est demandé que les créances bancaires soient soumises au plan.

Il est demandé, malgré l'étalement des échéances sur la durée du plan, que l'assurance décès-invalidité soit maintenue.

Fait à CERVES CHATELARD, le 13/10/2022

Monsieur Claude MOTILLON
Gérant de l'EARL DE FOUGERES

